

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0249**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Acquisition des lots n° 6 et 9 situés 87, rue des Martyrs de la Libération et appartenant aux consorts Cesario

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0249**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Acquisition des lots n° 6 et 9 situés 87, rue des Martyrs de la Libération et appartenant aux consorts Cesario**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du centre-ville de Pierre Bénite, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir les biens ci-dessous désignés :

- une maison d'habitation formant le lot n° 6 ainsi que les 122/1000 de la propriété du sol et des parties communes attachés à ce lot,
- un hangar formant le lot n° 9 ainsi que les 98/1000 de la propriété du sol et des parties communes attachés à ce lot,

le tout situé 87, rue des Martyrs de la Libération à Pierre Bénite.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine acquerrait ces biens appartenant aux consorts Césario, au prix de 115 500 €, libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 11 décembre 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 115 500 €, des lots n° 6 et 9 situés 87, rue des Martyrs de la Libération à Pierre Bénite et appartenant aux consorts Césario, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du centre-ville.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2084, le 10 septembre 2012 pour la somme de 2 570 913,41 € en dépenses et 173 159,41 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 2112 et 2138 - fonction 822, pour un montant de 115 500 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.